

NOTES
SUR QUELQUES
PEUPLADES SAUVAGES DÉPENDANT DU TONG-KING¹

PAR
Le PÈRE PINABEL
De la Société des Missions étrangères.

Deux fleuves principaux, le Maa et le Chou, arrosent la province de Thagne-hoa. Ces deux fleuves qui descendent du côté de la Chine, ont l'un et l'autre un parcours très considérable.

En remontant le fleuve Maa, à partir de Niane-lôô, le pays devient de plus en plus montagneux; il n'est plus habité par les Annamites qu'à de rares intervalles, et seulement sur les bords du fleuve. Les montagnes sont occupées par des populations que les Annamites appellent sauvages et qui portent le nom de Phou-tays, nom dont l'étymologie semble indiquer une origine laocienne. Ces Phou-tays sont répandues dans trois *ghiaous* (ou sous-préfectures de montagnes) nommés Thuong-souane, Lang-ghiagne et Qouane-hoa, qui dépendent de la province de Thagne-hoa. Pour se rendre dans les deux premières, il faut suivre le fleuve Chou, appelé dans la langue des sauvages Same, et ensuite la rivière Ame, ou rivière Pit, dans la langue des sauvages. On arrive à la troisième par le fleuve Maa, qui conserve le même nom dans les deux langues.

Le territoire des *ghiaous* est vaste, mais peu habité parce qu'il est tout en montagnes et que l'on n'y rencontre point de plaines proprement dites.

1. Voir la carte jointe à ce numéro.

Bulletin de la Société de Géographie, Paris,

7^e série, vol. 5 1884

pp. 417-434

Après avoir traversé les qhiaous, on arrive dans les sous-préfectures laociennes, tributaires du roi d'Annam. Elles ont pour chefs des Laociens et la majeure partie de la population est laocienne; mais on y compte aussi beaucoup de villages de Phou-tays venus des qhiaous.

Trois de ces sous-préfectures dépendent de la province de Thagne-hoa, ce sont celles de : Mane-sôï, de Qhien-cô et de Sam-na. Ces sous-préfectures payent tribut non seulement à l'Annam mais encore au Laos.

Enfin, après avoir traversé les qhiaous et les sous-préfectures laociennes, on arrive dans le Laos proprement dit, qui, lui-même, est tributaire du royaume de Siam. Les petites caravanes qui jadis allaient à Louang-Prabang et partaient des qhiaous, mettaient plus d'un mois avant d'arriver.

Outre les Tays et les Laociens, on rencontre encore dans ces pays plusieurs autres tribus venues de l'étranger. On trouve les Méos qui sont probablement les Miao-tsés chinois, mais qui, en tout cas, sont évidemment d'origine chinoise, comme il est facile de le reconnaître à leurs usages et à leur langage. La plupart d'entre eux portent même des anneaux au cou, rattachés par une plaque sur laquelle sont gravés des caractères chinois.

On trouve encore la tribu des Sas, autrement appelés Phou-tignes ou Phou-qhiuongs, dont l'origine ne m'est pas connue. On dit qu'après avoir fait la guerre dans le Name-qhiuong, ancien royaume de Vien-chan, ils se sont retirés sur les confins du royaume annamite.

Les montagnes sont couvertes de forêts séculaires où l'on trouve des bois de qualité excellente et des bambous de toute espèce. On y rencontre différentes espèces de chênes; des palmiers qui servent à la nourriture des sauvages dans les temps de famine; le faux gambier que les sauvages vendent aux Annamites pour la teinture; une canelle très estimée en médecine par les Annamites etc., etc.

Ces montagnes sont peuplées de différents genres d'animaux sauvages, parmi lesquelles on rencontre le boa, le tigre royal, la panthère, le rhinocéros, l'éléphant, le bœuf sauvage, le sanglier, le singe, l'écureuil, le chien sauvage, la poule, le toukan, et un grand nombre d'autres dont l'énumération serait fastidieuse.

La température est en général plus supportable que dans la plaine d'Annam, et le thermomètre varie de $+2^{\circ}$ à $+35^{\circ}$. Mais on peut dire cependant que le climat est malsain, à cause des forêts d'où s'élèvent des miasmes délétères.

La fièvre est la maladie la plus commune, la plus terrible aussi, et il n'est point d'étranger qui, arrivant dans ce pays, n'en subisse plus ou moins gravement les atteintes.

Coutumes. Usages. Langue.

Les rebelles qui ravagent depuis plusieurs années les sous-préfectures laociennes m'ont fermé jusqu'ici l'entrée du Laos. Aussi, ne m'étendrai-je pas sur la constitution, les coutumes, les croyances de ce royaume, parce que je tiens à ne donner que des renseignements dont j'aie constaté par moi-même l'exactitude. Je pense néanmoins que l'on peut, en grande partie, appliquer au peuple du Laos ce que je dirai des tribus situées dans les qhiaous et les sous-préfectures laociennes.

Ce pays est soumis au régime féodal. Les qhiaous en effet se divisent en tribus ou *muongs*, et chaque tribu obéit à son seigneur appelé *dao-muong*; en langue laocienne il s'appelle *muong-bao*.

Le seigneur dirime les procès, impose des amendes aux coupables, veille à l'observation des coutumes. Les habitants lui doivent respect et obéissance, l'aident à construire des maisons, à labourer ses champs, le regardent enfin comme leur père et leur seigneur.

Les parents du Dao-muong sont appelés *daos*, et chacun